ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 38284

Texte de la question

M. Claude Goasguen souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les crédits accordés par la France à l'Autorité palestinienne. En mars 2003, au Parlement européen, la conférence des présidents a mis en place, sous la pression de plus de 150 parlementaires, un groupe de travail chargé d'enquêter sur les fonds européens versés à l'autorité palestinienne. Il rappelle qu'en octobre 2003 plus de 80 députés français avaient déposés une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les fonds alloués par la France - directement ou indirectement, par l'Union européenne - à l'Autorité palestinienne (depuis cette date, les choses ont évolué vers la clarification). Le groupe de travail européen doit rendre prochainement deux rapports. L'un conclut à l'absence de preuves formelles de détournement de fonds à des fins terroristes, le second, le rapport LASCHET, demande l'arrêt de l'aide budgétaire directe à l'Autorité palestinienne, à défaut de mesures de contrôle extrêmement rigoureuses, recommandant la mise en place de contrôles efficaces, la suppression de certains paiements en liquide, ainsi que la réduction du budget à un « niveau approprié ». Dans le même temps, l'OLAF (l'office antifraude) poursuit ses propres investigations alors que la justice belge enquête sur le financement des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa par l'Union européenne. De même, le parquet de Paris enquête sur des versements au bénéfice de Mme Arafat, épouse du président de l'Autorité palestinienne. Il aimerait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet et souhaite que la clarté soit faite sur la manière dont sont utilisés les fonds des contributions françaises.

Texte de la réponse

Les procédures financières palestiniennes ont fait l'objet d'une rationalisation importante depuis deux ans. Cela a été très largement reconnu et salué au sein de la communauté internationale, notamment à l'occasion de la dernière réunion de donateurs qui s'est tenue à Oslo le 8 décembre (Ad Hoc Liaison Committee). La Commission européenne, à travers les vérifications menées par l'Office antifraude (OLAF), effectue régulièrement des enquêtes. La dernière a été réalisée durant le premier semestre 2004. Le FMI joue également, sur place, un rôle important pour aider les Palestiniens à bien gérer leurs finances. Ces travaux n'ont pas permis de déceler de preuve d'utilisation frauduleuse de cette aide. Le ministère français des affaires étrangères accorde pleine confiance à ces organismes fiables et sérieux. Quant à l'enquête concernant Mme Arafat, il s'agit d'une affaire judiciaire sur laquelle le ministre des affaires étrangères n'a pas à s'exprimer.

Données clés

Auteur : M. Claude Goasguen
Circonscription : Paris (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38284
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE38284

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3098
Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4494